

ANNEXE 3

RUBRIQUE 6 : AUTO EVALUATION

Les modifications prévues par la procédure concernent la reformulation dans le règlement sur l'implantation des constructions (point 1), suppression de la mention « peu visible du domaine public » ainsi que le seuil des 40% des toitures terrasses (point 2), autorisation des habitations à toit plat en R+1 (point 3) et suppression de la mention « cet article ne s'applique pas aux constructions existantes ni aux changements de destination » (point 4). Ces modifications n'ont aucune interaction avec l'environnement.

CONTEXTE

La procédure de modification de droit commune du PLU de Landas comprend 4 points de modifications repris dans le tableau ci-dessous :

N°	Nature de la modification	Objet de la modification	Zone concernée	Documents modifiés
1	Modification du règlement écrit	Reformulation dans le règlement sur l'implantation des constructions pour une plus grande clarté	UA et UB6 1AU6	Règlement et rapport de présentation
2	Modification du règlement écrit	Suppression de la mention « peu visible du domaine public » qui contraint fortement l'opérationnalité des projets Possibilité d'utiliser l'ensemble de la toiture terrasse	UA11, UB11, 1AU11 et A11	Règlement
3	Modification du règlement écrit	Faciliter l'instruction des dossiers en autorisant les habitations à R+1 et la mise en place de toiture terrasse	UA10, A10, UB10, 1AU10	Règlement et rapport de présentation
4	Modification du règlement écrit	Suppression de la mention « cet article ne s'applique pas aux constructions existantes ni aux changements de destination » pour clarifier le règlement et le rendre plus compréhensible	UA6, UB6, 1AU6	Règlement

LOCALISATION

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

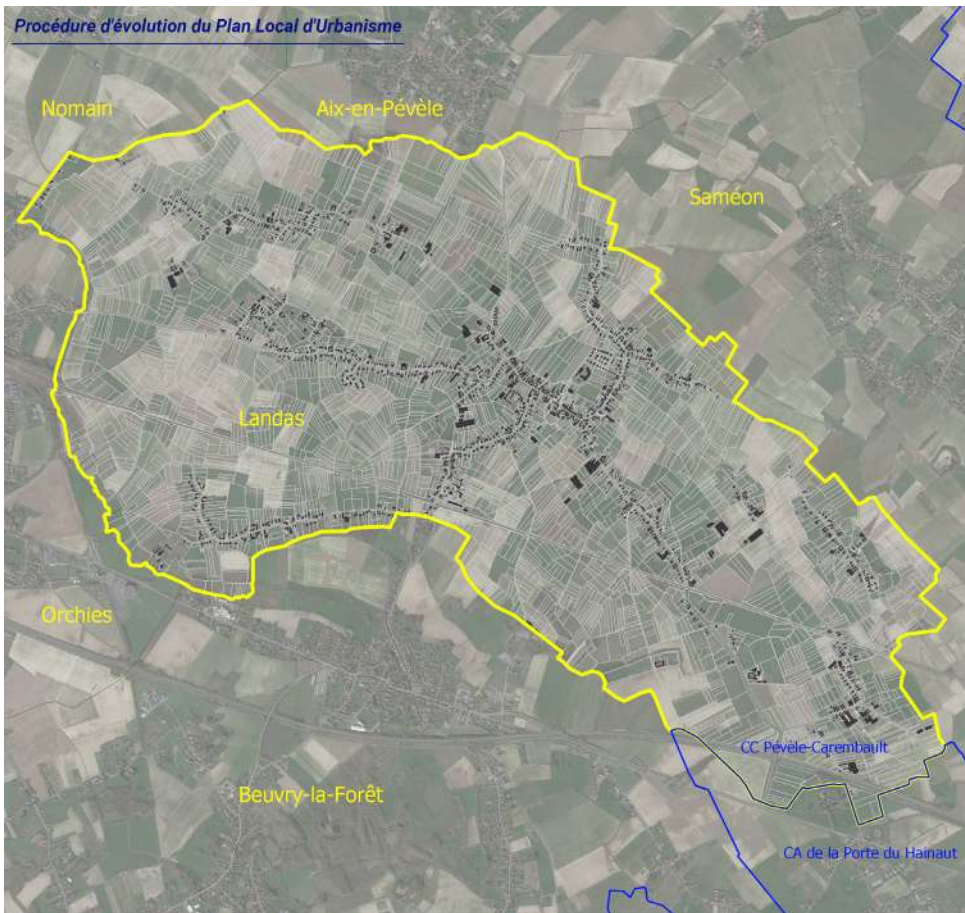
Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



La procédure de droit commun concerne l'ensemble de la commune de Landas ID : 059-200041960-20240205-CC_2024_007B-DE

Procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme



Localisation

Légende :

- Landas
- Communes CCPC
- CCPC

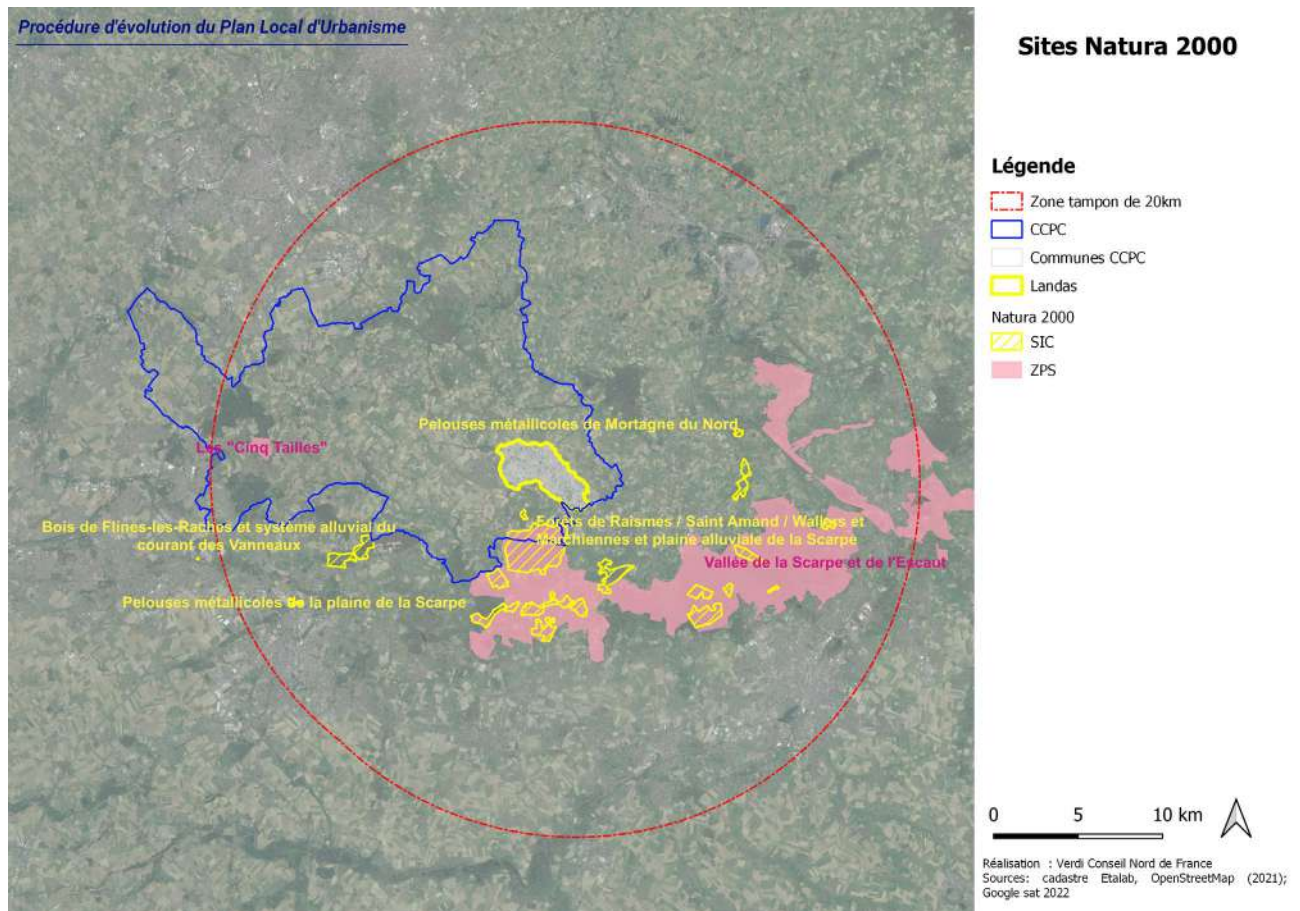
0 250 500 m



Réalisation : Verdi Conseil Nord de France
Sources: cadastre Etalab, OpenStreetMap (2021);
Google sat 2022

A. Natura 2000

Le site Natura 2000 le plus proche est le bois « Forêts de Raismes / Saint Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe » entre Beuvry-la-Forêt et Marchiennes à 800 mètres de la limite communale de Landas, suivi par la « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » à 800 mètres aussi de la limite communale de Landas



Au regard des points de la modification de droit commun et de la distance entre les sites et les zones SIC et ZPS, la procédure projetée n'a pas d'incidence sur les zones Natura 2000.

B. Trame Verte et Bleue

La commune de Landas possède différents espaces naturels (forêts et prairies et/ou bocage). Les points de modification n'auront pas d'incidences sur les milieux inscrits à la trame verte et bleue.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

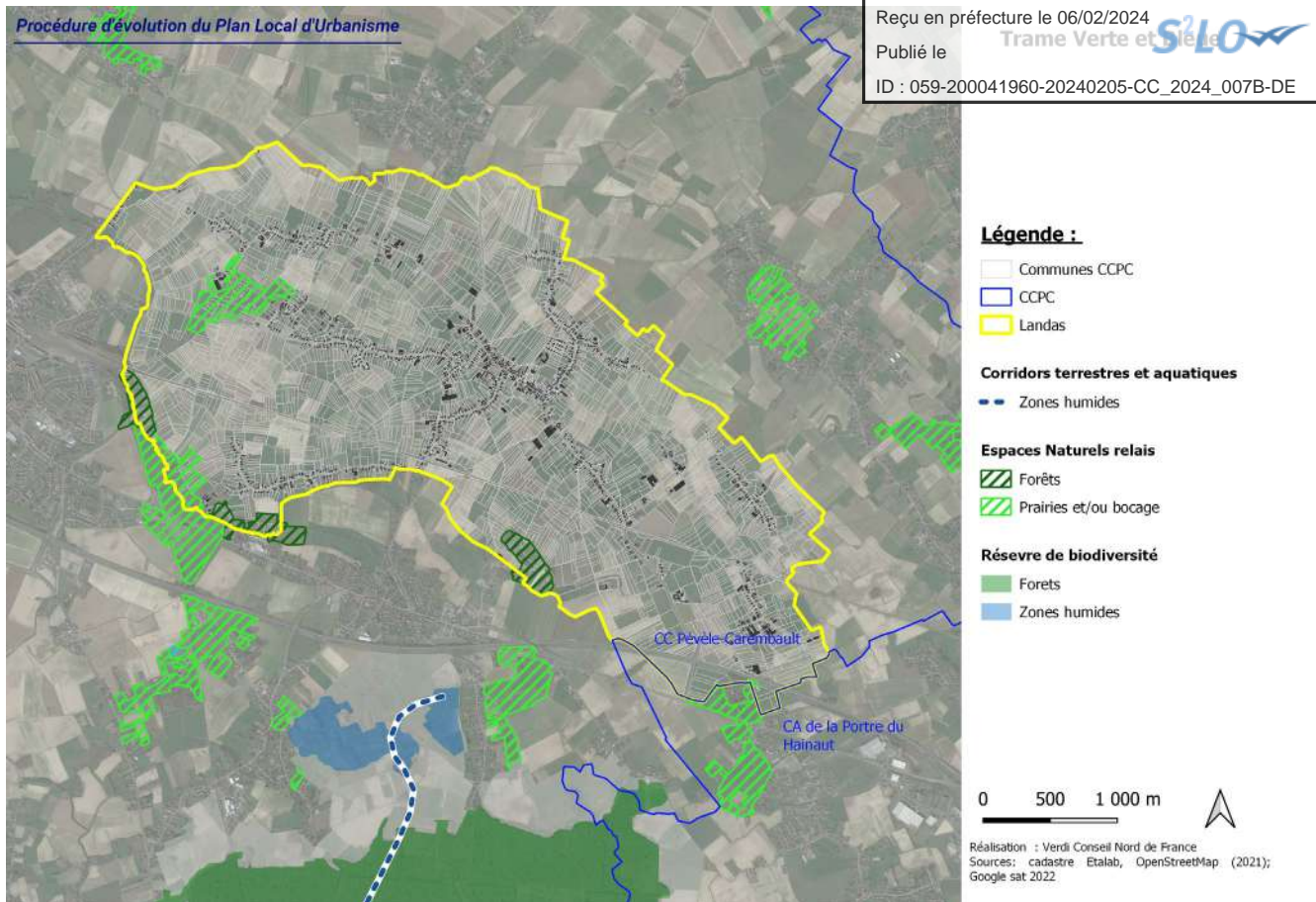
Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

Trame Verte et Bleue

ID : 059-200041960-20240205-CC_2024_007B-DE

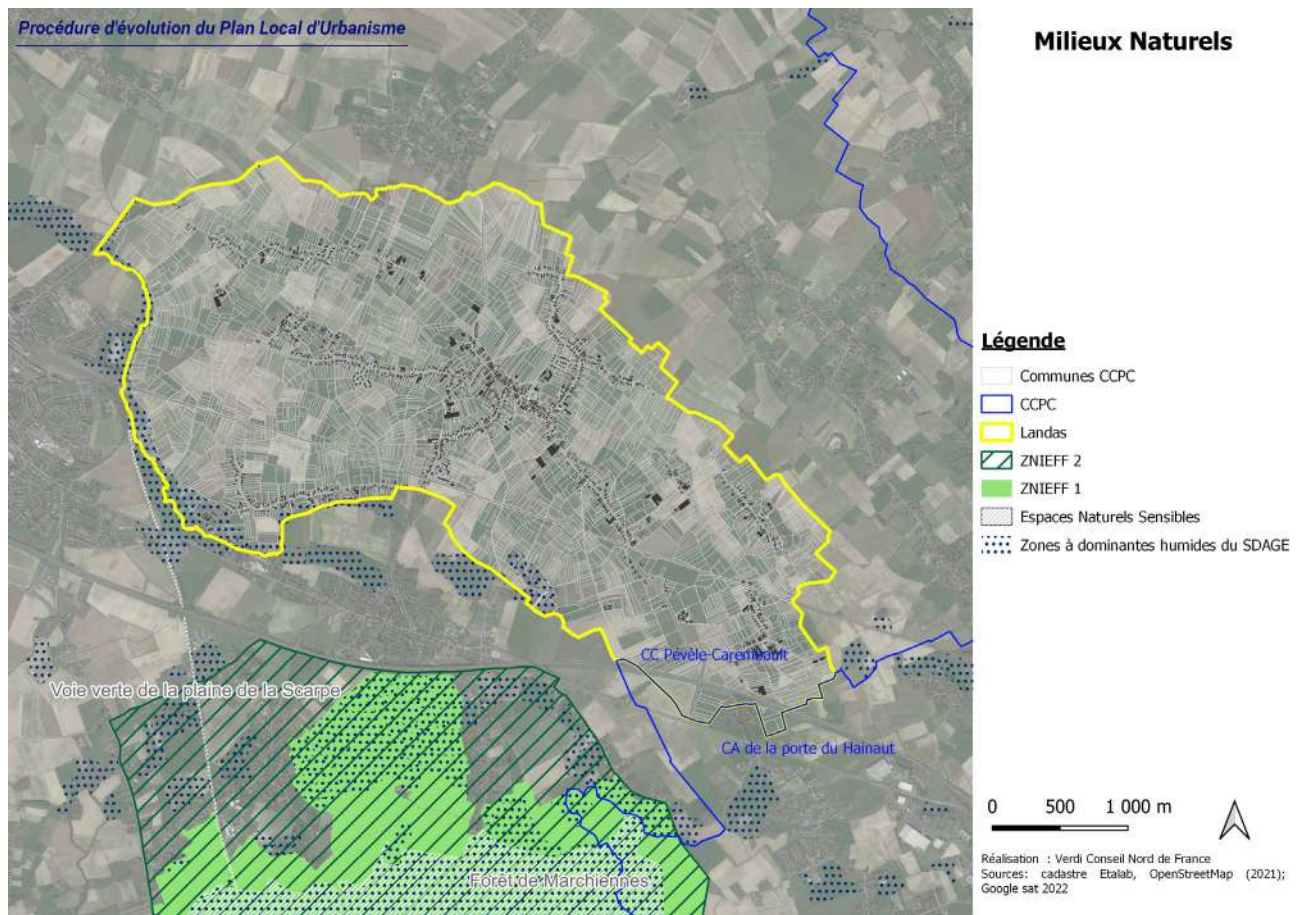
Procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme



Aucun impact n'est à prévoir entre la procédure de modification et les éléments de la trame verte et bleue.

C. *Autres Milieux Naturels*

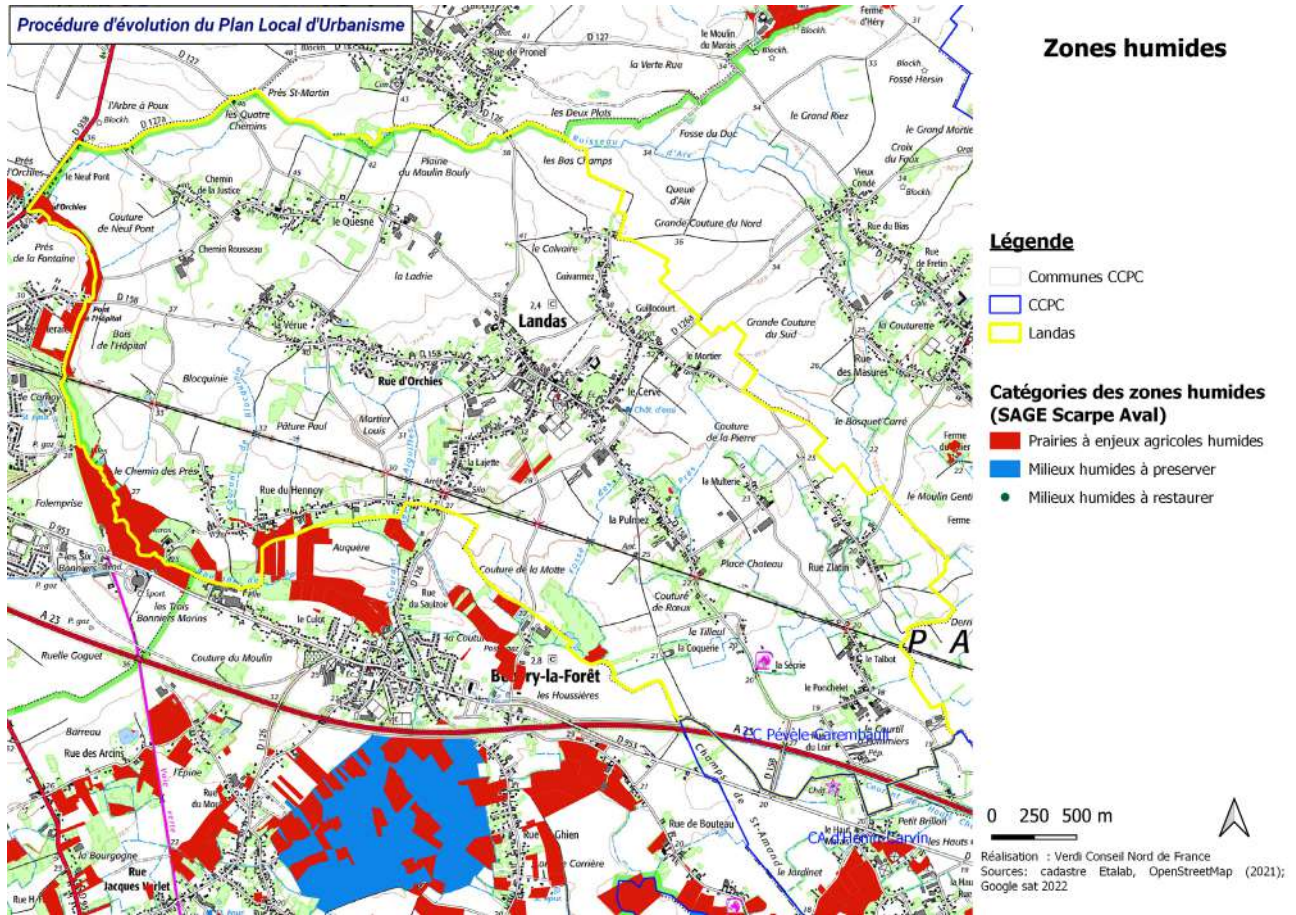
La commune de Landas se situe à proximité de ZNIEFF de type 1 « Marais de Quennebray » et de type 2 « La Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut ». Des zones à dominantes humides sont situées en limite communale de Landas. Les points de modification n'auront aucune interaction avec ces milieux naturels.



Aucune interaction n'est à prévoir entre la procédure de modification et les espaces naturels sensibles et ZNIEFF.

D. Zones Humides

Sur la commune de Landas des zones humides sont localisées notamment des prairies à enjeux agricoles humides. Des zones à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie ont été répertoriées. Au regard du sujet des points de modification aucune incidence n'est à prévoir.



E. Parc Naturel Régional

La commune de Landas est implantée dans le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. Aucune modification de modification aucune incidence n'est à prévoir.

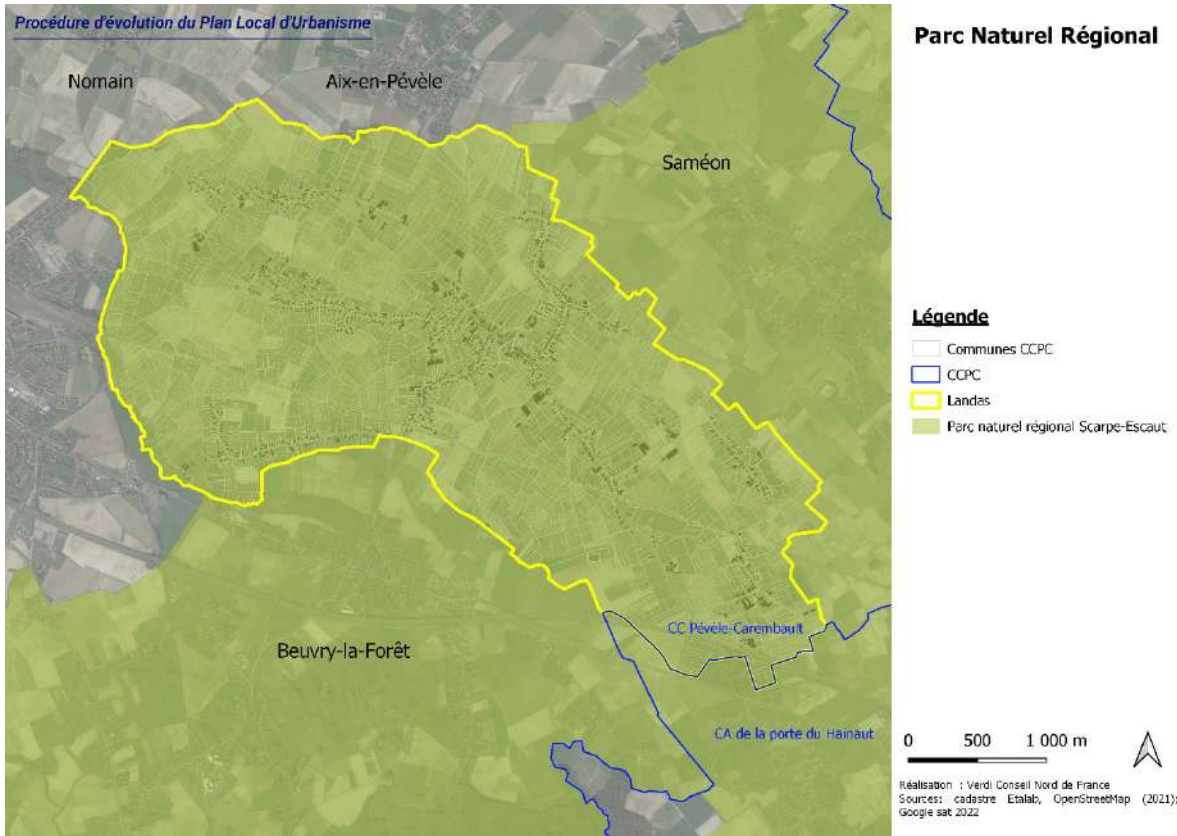
Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



ID : 059-200041960-20240205-CC_2024_007B-DE



A. Plan de prévention risque inondation

La commune de Landas n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations.

B. Risques Naturels et Technologiques

La commune de Landas est concernée par le retrait-gonflement des argiles au Nord de la commune ainsi que par quelques sites ICPE et sites BASIAS au centre. Les points de modifications n'auront aucun impact sur la gestion des risques technologiques.

